

Bulletin Municipal



Varennes

Dans ce numéro

Le mot du Maire	2
La Vie communale	
Votre équipe municipale	3
Les Commissions Communales	4
Travaux 2020	5
2020, en chiffres	6 - 9
2020, en quelques mots	10-11
L'école de Varennes	12-13
de Cimetière en Mémoire !	

Cérémonie du 14 juillet 2020	14
Un chevalier de la Légion d'Honneur	

La vie associative

Le SIS Le Comité des Fêtes	15
L'APE Le Syndicat de Chasse	16-17
Varennes Générations	18
Commission « Rivière »	19

Les Services Communautaires

Edito	19
Restez informé(e)s Travaux/Mobilité	20

Action sociale	21-23
Déchets ménagers	24-25

Environnement et Citoyenneté

Mission locale	26
Entraide Lochoise	27
Biodiversité	28
Citoyenneté	29
Halte aux actes d'incivilité	30
Guide du Citoyen de Varennes	31
Renseignements utiles	32

Chères Varennaises, Chers Varennais,



Une nouvelle année s'ouvre nous permet de clôturer une année 2020 singulière et compliquée. Cette épreuve dont nous espérons tous l'issue, restera malheureusement gravée dans notre mémoire collective.

Cette pandémie a bouleversé nos vies. Nous avons dû rester chez nous, apprendre à vivre à distance les uns des autres, à porter le masque, à limiter notre vie sociale et conviviale.

Remercions, nous aussi, du fond du cœur, celles et ceux qui nous permettent de tenir bon dans la tempête :

- les personnels soignants souvent épuisés, les personnels des Ehpad qui protègent nos aînés, les enseignants qui accueillent les enfants de notre regroupement, les agents municipaux qui font preuve d'une réactivité exceptionnelle.
- mais aussi les anonymes, les obscurs, « les sans-grades », enfin reconnus indispensables à la bonne marche du pays : caissières et employés de supermarché ; routiers, transporteurs, conducteurs de bus, de train ; agriculteurs ; éboueurs ; agents d'entretien et autres : j'en oublie forcément ...

L'année 2020 aura été aussi celle de l'élection municipale le 15 mars. Il aura fallu attendre le 26 mai pour mettre en place notre nouveau conseil. Le fonctionnement de la Mairie ne s'est pas interrompu pour autant et a poursuivi sa tâche dès l'installation des nouveaux conseillers. (Voir extraits des P-V) Nous avons fait tout notre possible pour satisfaire les besoins quotidiens de la population, le suivi des chantiers en cours et la préparation de nos futures réalisations.

Afin d'assurer la sécurité des habitants, la municipalité a été contrainte d'annuler les manifestations festives de l'année, la fête des écoles, du village, le repas des aînés et les animations de fin d'année : téléthon, marché de Noël...

Toutefois, afin de maintenir l'esprit festif de cette fin d'année, les élus ont installé les illuminations dans le centre-bourg et le lotissement, qu'ils en soient remerciés. Nous ne pourrons pas procéder à l'habituelle cérémonie des vœux, néanmoins comme chaque année tous les varennais seront destinataires de ce magazine municipal, aperçu de l'année écoulée.

Ainsi je vous adresse, en mon nom et au nom du conseil municipal, tous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Heureusement, 2021 s'ouvre sur l'espoir. Le vaccin dès qu'il sera disponible pour le plus grand nombre, nous laisse entrevoir un avenir plus serein. J'ai une réelle confiance dans notre capacité collective à dépasser nos inquiétudes et nos difficultés.

« il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remord pour le présent et une confiance inébranlable pour l'avenir ». Jean Jaurès

Préservez-vous, prenez bien soin de vos proches, pour que demain nous partagions à nouveau ces moments qui nous manquent tant.

Le Maire, Michel Dugrain



VARENNES



BULLETIN MUNICIPAL
VARENNES

n° 11 - Janvier 2021

Directeur de publication
Michel DUGRAIN

Comité de rédaction
Conseillers municipaux

Maquette - Photos

Mairie de Varennes

Impression

Imagidée - Loches

Merci à tous,

Notre équipe municipale

Les Adjoints au Maire



Jean-Jacques GABILLET
1er Adjoint



Stéphanie SAINTAGNE
2nde Adjointe

Les Conseillers municipaux

Evelyne MICHELET



Julien DIACRE



Marie-Christine MOUSSION



Julien JOUBERT

Jean-Claude DECHARNIA



Nathalie GAUTHIER



Jérôme SAINTAGNE



Nadine COLOMBAIN

Les Commissions Communales

Les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal et c'est au sein de ces commissions que le travail d'élaboration est effectué ;

Présidées de droit par le Maire, elles sont chargées d'instruire des dossiers soumis au Conseil Municipal et élaborent un rapport communiqué à l'ensemble du conseil, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales.

A) TRAVAUX / VOIRIE / SECURITE :

Jean-Jacques GABILLET, 1^{er} Adjoint (vice-président), Jérôme SAINTAGNE, Julien JOUBERT, Julien DIACRE, Jean-Claude DECHARNIA (Cimetière)

B) FINANCES / URBANISME :

Stéphanie SAINTAGNE, 2^{nde} Adjointe (vice-présidente), Marie-Christine MOUSSION

L'équipe peut être consultée via l'adresse fonctionnelle de la Mairie
mairie.de.varenes-37@wanadoo.fr
ou par courrier : Mairie de Varennes, 1 place de la Mairie 37600 VARENNES

3ème étape

dans le cadre de l'aménagement et l'embellissement du bourg

Travaux 2020

Les allées en pas japonais ont été réalisées en milieu d'année par l'entreprise de Thibault Geng. Elles offrent une circulation plus aisée et adaptée aux personnes à mobilité réduite vers les différents espaces buvette, jeux pour enfant, parcours de santé, terrains de pétanque. Le choix de la municipalité s'est porté sur ce type d'allée pour son esthétisme, sa résistance dans le temps mais également pour un entretien écologique (pas de produit de désherbage à utiliser)

Le projet est subventionné en partie par le Conseil Départemental avec le Fond De Solidarité Rural à hauteur de 5 347 € pour 15 294,48 € engagés.



Avec le soutien de



Malheureusement victimes de leur succès, certains pas japonais ont été volés...

Le coût de remplacement et des dégradations volontaires sera, lui, à la charge entière de la commune... (797,16€)

L'espace du jardin public se présentera à nouveau sous son meilleur jour dans quelques semaines avec la réinstallation des pas manquants et abîmés par quelques conseillers municipaux bénévoles et notre employé communal « Plume ».



École, aménagement des toilettes extérieures

Avec l'arrivée de la seconde classe l'année précédente dans l'école de Varennes et les protocoles sanitaires liés à la Covid 19, des travaux d'aménagement ont été effectués dans les toilettes extérieures. Ont été remplacées 2 cuvettes par 2 urinoirs et un espace lave mains a été créé.

M. Bidault, entrepreneur varennais a réalisé les travaux.



L'espace pique-nique a été enrichi par l'ajout de deux tables supplémentaires.

Et enfin quelques travaux de Voirie :

- Les routes de La Ballonnière, La Chardière, Le Panier ont été entretenues avec un reprofilage et un enduit bi-couches par l'entreprise Eiffage,
- Curage des fossés aux Sablonnet, Les Poitevinnières, Le Châtelier



le Panier



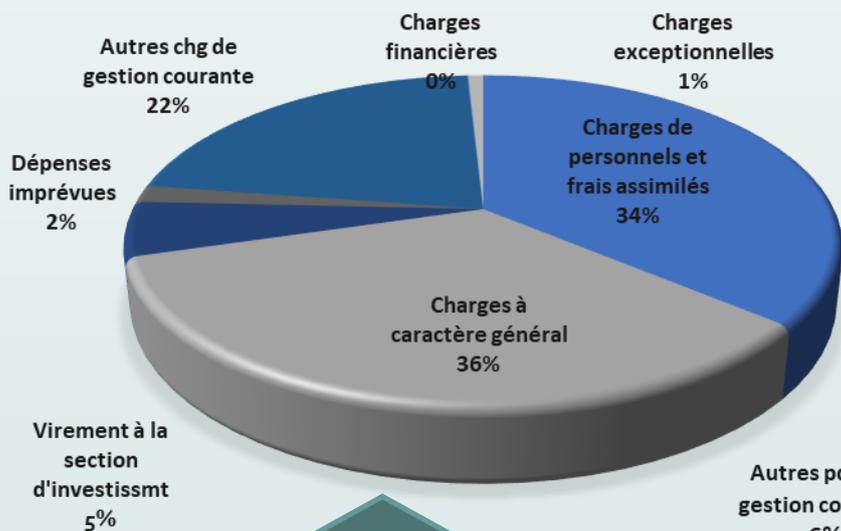
la Chardière

La Vie communale

2020, en chiffres

Section

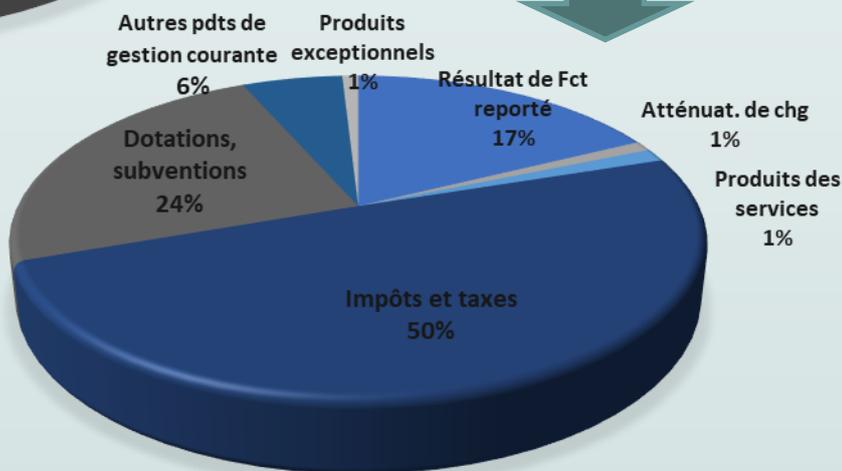
Fonctionnement



Dépenses

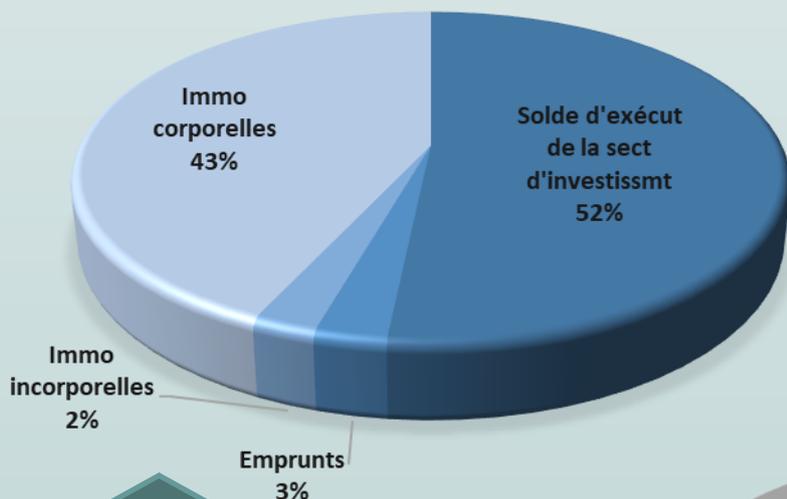
Total de 183 862 €

Total de 239 707 €
Recettes



Section

Investissement

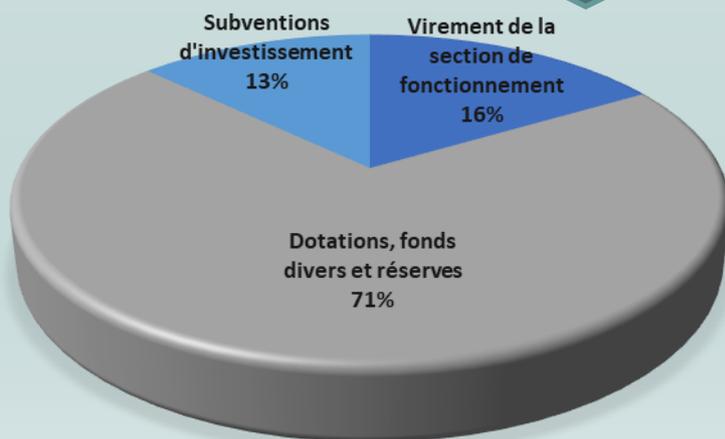


Dépenses

Total de 59 970 €

Recettes

Total de 56 825 €



Données arrondies, arrêtées au 12 janvier 2021, sous réserve de modifications

Extraits des procès-verbaux des Conseils municipaux de l'année écoulée

CM 202003 du 26 MAI 2020

Élection du Maire Michel DUGRAIN s'est fait connaître comme candidat au poste de Maire. Le vote s'est déroulé à bulletins secrets, à 11 votants. Michel DUGRAIN = 11 voix en sa faveur. **Michel DUGRAIN est élu Maire de la commune de Varennes.**

Élection des Adjoints Jean-Jacques GABILLET s'est fait connaître comme candidat au poste de 1^{er} Adjoint. Le vote s'est déroulé à bulletins secrets, à 11 votants. Jean-Jacques GABILLET = 11 voix en sa faveur. **Jean-Jacques GABILLET est élu 1^{er} Adjoint de la commune de Varennes.**

Stéphanie SAINTAGNE s'est fait connaître comme candidate au poste de 2^{ème} Adjoint. Le vote s'est déroulé à bulletins secrets, à 11 votants. Stéphanie SAINTAGNE = 11 voix en sa faveur. **Stéphanie SAINTAGNE est élue 2^{ème} Adjoint de la commune de Varennes.**

Commission A) Travaux / Voirie / Sécurité : 5 membres Jean-Jacques GABILLET (Vice-président), Jérôme SAINTAGNE, Julien JOUBERT, Julien DIACRE, Jean-Claude DECHARNIA.

Commission B) Finances / Urbanisme : 2 membres Stéphanie SAINTAGNE, (vice-présidente) et Marie-Christine MOUSSION.

L'assemblée souhaite savoir quels sont les emprunts communaux en cours. M. le Maire informe que la commune supporte uniquement un emprunt voirie souscrit en 2013. L'emprunt associé au budget assainissement - qui a connu une renégociation en 2016 – et a été transféré à la CCLST avec la compétence eau/assainissement acquise au 1^{er} janvier 2019.

CM 2020 04 du 16 JUIN 2020

Taxes Directes Locales 2020 M. le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 utile à la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 et propose de maintenir les taux appliqués en 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

MAINTENIR LES TAUX appliqués en 2019, à savoir :

Taxe foncière (bâti) 18,66 %

Taxe foncière (non bâti) 41,07 %

Budget Primitif 2020 La parole est donnée à Mmes SAINTAGNE et MOUSSION – Commission Finances.

Il s'équilibre en recettes et dépenses 227 789,61 € en section de fonctionnement et 61 329,24 € en section d'investissement.

Concernant la section d'investissement :

Op. 2020 178 JARDIN PUBLIC Cheminement 15 500 €

Op. 2020 182 RELAIS DE VARENNES Huisseries 3 000 €

Op. 2020 180 RELIURES Actes 700 €

Après avoir entendu l'exposé de Mme la 2nde Adjointe, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer. Après vote à mains levées, le Conseil ADOPTE le BUDGET PRIMITIF 2020, à l'unanimité des membres présents.

CCLST Convention " Assainissement Collectif " - Année

2020 La CCLST, ayant pris la compétence « Assainissement collectif » au 1^{er} janvier 2019, M. le Maire propose d'en renouveler la convention. Pour une durée d'une année, elle a pour objet la bonne gestion du service, poste de refoulement, station d'épuration, accompagnement et rétribution financière de la mise à disposition de l'agent. **Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : approuve le renouvellement de la convention de prestation de services à signer avec la Communauté de communes pour l'entretien des réseaux et équipements liés à la compétence assainissement collectif au titre de l'année 2020, conformément aux articles L. 5214-16-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Commission Communale : Travaux – 02/06/2020

Voirie La parole est donnée à Jean-Jacques GABILLET, 1^{er} Adjoint et aux membres de la commission Travaux : Les réflexions de la commission se sont portées sur les travaux d'entretien des fossés, des collecteurs, de la voirie, du désherbage et du Jardin public. Entretien des fossés / collecteurs / voirie : Le Sablonnet : un fossé est bouché sur environ 42 mètres et sera à refaire pour libérer les écoulements. En lien avec la commune de Ciran, le busage serait à revoir et du bois à abattre. Les Poitevinières : le fossé serait à revoir. Le Châtelier : le fossé serait à revoir sur environ 57 mètres en bord de route. **Différentes entreprises seront sollicitées pour un devis d'entretien.**

2020, en quelques mots

Cimetière : Reprise des concessions en état d'abandon La parole est donnée à Jean-Claude DECHARNIA et Julien DIACRE – Sous-commission CIMETIÈRE : La procédure de reprise des 68 concessions en état d'abandon dans le cimetière communal, entamée le 19 mai 2016, s'est achevée le 14 juin 2020. **M. le Maire invite le Conseil à délibérer. Après en avoir délibéré, le Conseil VALIDE la reprise des 68 concessions en état d'abandon, à l'unanimité des membres présents.**

Une vidéo de présentation de la houe de désherbage de la commune a été réalisée au cimetière de Varennes par la CCLST et diffusée dans leur newsletter. La commission propose un enherbement des allées par la semence de gazon pour en faciliter l'entretien. La marbrerie SIMONET sera sollicitée pour un devis utile à la pose de bordures délimitant l'espace cinéraire et en retenir le gravier. Elle sera également consultée pour refaire les inscriptions qui s'effacent sur le Monument aux morts. Inter tombes : est rappelé que les inter-tombes doivent être cimentées après une inhumation en concession ; à la charge du concessionnaire.

CM 2020 05 du 07 JUILLET 2020

Cérémonie du 14 juillet 2020 – Remise de médaille

Avec l'accord de la Sous-Préfecture de Loches reçu le 29 juin 2020, la cérémonie de remise de la Médaille de la Légion d'honneur à M. Jacques SAUTONIE aura lieu le 14 juillet 2020. Des membres de la famille de M. SAUTONIE, des membres de l'UNC Mouzay-Varennes, les porte-drapeaux, Mme le Maire de Mouzay, le Président Départemental de l'UNC et le secrétaire de l'UNC, ainsi que le Conseil municipal de Varennes constitueront l'assemblée. La croix, remise sur le Parvis de la Mairie, est offerte par l'UNC. Le stationnement sera interdit sur la place de la Mairie pour assurer la sécurité.



Remise de la Légion d'honneur

Commission Travaux

Jardin public : un rendez-vous est fixé le 8 juillet 2020 – 18h30 sur place avec l'entreprise pour calepiner le tracé des pas japonais. La livraison des pas a eu lieu les 7 et 8 juillet 2020, stockés parking du Jardin public (arrêté de stationnement) Sécurisation des matériaux par Jean-Jacques GABILLET. Les travaux de pose commenceront la semaine du 20 juillet 2020.

Relais de Varennes : devis des huisseries sont sollicités par M. le Maire ; 1 fenêtre rouge grenat côté rue et 2 fenêtres blanches.

Fossés / Collecteurs : des devis de curage ont été sollicités auprès des entreprises (en attente de réception).

Cimetière : Reprise des concessions : l'entreprise SIMONET est chargée de relever 5 concessions au cimetière de Varennes – devis validé en 2019 pour 2 050 € TTC. Les ossements seront déposés dans l'ossuaire communal et renseignés dans le registre.

Espace cinéraire : devis pour réaliser 9 ml de bordures en granite, dans la continuité de l'existant, pour un montant de 1 590 € TTC ; validé par l'assemblée. Autofinancé par la prise de 5 concessions en 2019 / 2020.

Cave-urne surélevée : devis utile à la fourniture et la pose d'une cave-urne surélevée supplémentaire, pour un montant de 590 € TTC – pour information. Face au coût présenté, propose de modifier le règlement intérieur et la délibération inhérente ; inscrit à l'ordre du jour du Conseil de septembre 2020.

Monument aux Morts : devis utile à la réfection de la plaque du Monument aux Morts de Varennes, pour un montant de 500 € TTC ; validé par l'assemblée. Les travaux auront lieu sur place, la plaque ne pouvant être détachée du Monument. Le Souvenir Français sera sollicité pour l'attribution d'une subvention.

Élévation Jardin du Souvenir : les plaques à apposer sur l'élévation lors de la dispersion des cendres ont été remises par l'entreprise SIMONET. Les inscriptions sur les plaques utilisent la police d'écriture type anglaise emplie d'or, les inscriptions supplémentaires sont soumises à autorisation du Maire.

Commission Rivière : la parole est donnée à Jean-Claude DECHARNIA, délégué. La Restauration du lit de l'Estrigueuil par l'installation de 3 camions de granulométrie et divers aménagements a permis le relèvement de + 5 cm du niveau des eaux. Les Déversoirs seront interdits d'ici 2027. Il est proposé d'aménager des paliers en amont pour permettre l'alimentation de l'étang. Travaux financés pour 60 % Agence de l'Eau, 10 % Région, 10 % Département et 20 % CCLST.

Commission Communale Finances – 08/06/2020

Relais de Varennes : des entreprises seront contactées pour établir des devis de changement des huisseries à l'étage du Relais de Varennes. Loyers : face à la situation exceptionnelle due au Covid-19, les loyers d'avril, mai et juin 2020 ont été suspendus. Le loyer de juillet 2020 et suivants seront émis. Ces loyers sont payables jusqu'à la fin du bail commercial.

École de Varennes : WC garçons : établir des devis pour installation d'urinoirs. Réparation des grooms des portes à prévoir.



École de Varennes

Suite

2020, en quelques mots

CM 2020 06 du 08 SEPTEMBRE 2020

CCLST – 09/07/2020 (Election bureau) *la parole est donnée à Jean-Jacques GABILLET, 1^{er} Adjoint* : Gérard HE-NAULT a été réélu au poste de Président de la CCLST. L'organigramme de la CCLST est présenté à l'assemblée. (Constitution des Commissions) : les commissions thématiques de travail ont été constituées et adressées à l'ensemble du Conseil pour inscription : Stéphanie SAINTAGNE « Développement touristique », Jean-Jacques GABILLET « Equipements et politiques sportives », Jean-Claude DECHARNIA « Milieux aquatiques et prévention des inondations », Evelyne MICHELET « Solidarités, action sociale et santé » et Michel DUGRAIN « Gens du voyage ».

SIS Mouzay-Ciran-Vou-Varennes-Esves le M – 30/07/2020 (Election du Comité) *et 07/09/2020* (réunion de rentrée) : *la parole est donnée à Marie-Christine MOUSSION* qui a été élue au poste de Présidente du SIS : M. BUZIN de Esves-le-M, M. VANNIER de Vou, M. PINEAU de Mouzay et Mme EGEA de Ciran ont été élus vice-présidents du SIS. (Commissions de travail constituées) : « Restauration / Tarifs / Menu » et « Budget / Statuts » Ces commissions sont composées d'au moins 1 élu par commune. La réunion de présentation du bureau du SIS à l'ensemble des enseignants, personnels du SIS et représentants de parents d'élèves, s'est tenue le 7 septembre, salle DVG école de Varennes. A été l'occasion de présenter le rôle et les missions du syndicat et de discuter des difficultés qui peuvent être rencontrées.

Travaux : Le curage des fossés, réalisé par l'entreprise Thibaut GENG : Le Sablonnet : 42 ml dessouchage et création de fossé / 57 ml de curage de fossé ; Les Poitevinières : 50 ml de curage de fossé ; Le Châtelier : 271 ml de curage de fossé. Les travaux réalisés par EIFFAGE, ont débuté le 5 août 2020, à La Ballonnière, La Chardière et le Panier. La préparation de la route et le désherbage ont été assurés par la commune. Un dépôt sauvage d'encombrants a été découvert près de la carrière, durant leur fermeture et nettoyé par la commune.

CM 2020 07 du 06 OCTOBRE 2020

Collecteurs Un collecteur au nord de la commune est bouché sur 25 à 50 mètres, avec des repousses d'arbres : M. le Maire, l'Agent Technique et M. GABILLET s'occuperont de l'élagage. Pour l'établissement de devis de broyage des collecteurs, des entreprises seront sollicitées pour l'établissement d'un devis. Par la même occasion, sera demandé le chiffrage de l'arasement des bas-côtés et la création d'un fossé sur la parcelle ZE 55 à la Pichaudière.

Lavoir Est proposé à l'étude le retirer la planche au Lavoir pour une petite passerelle avec garde-corps mais le plus simple et raisonnable serait de la supprimer purement et simplement par mesure de sécurité.

CCLST – Conférence des Maires – 24/09/2020 La rédaction d'une Charte de bonne conduite des Maires est à l'étude. Le président de la CCLST ne souhaite pas endosser les pouvoirs de police des maires.

Informations : Varennes Générations Repas d'Automne : présente ses remerciements au Comité des Fêtes de Varennes pour l'installation du barnum lors du Repas d'Automne du 12/09 dernier. Les adhérents sont très satisfaits de cette manifestation. M. le Maire souligne que cette initiative redonne le moral aux personnes qui ne s'étaient pas vu depuis un certain temps. **Sortie Champignons** : balade le 07/10 en forêt domaniale de Loches, à la Fontaine d'Orfon. **Belote** : le 08/10 en Mairie **Marché de Noël** : Appel aux autres associations pour l'organiser en commun, sur l'espace public, la première quinzaine de décembre 2020 si accord de l'école. M. le Maire présente ses félicitations à Varennes Générations pour la dynamique d'organisation de ces manifestations.

CM 2020 08 du 03 NOVEMBRE 2020

Cérémonie du 11 novembre 20 Les dispositions sanitaires actuelles obligent à organiser les cérémonies patriotiques en comité restreint, limitées à 6 personnes, sans présence du public et sans vin d'honneur.

CCLST – Commission GDV – 07/10/2020 : la commission rappelle que le confinement doit être respecté par tous. La procédure d'expulsion des Gens du Voyage ne peut être appliquée dans les conditions actuelles. L'école a été sollicitée pour la scolarisation d'enfants du voyage. L'enseignante référente sera contactée par M. le Maire.

Commission « Travaux » - 12/10/2020 Relais de Varennes, changement des huisseries : la DDT de Tours, par retour de la Déclaration Préalable, ne s'oppose pas au changement des huisseries. L'ABF émet des préconisations quant aux matériaux employés et à la couleur. M. le Maire se renseignera des dispositions à appliquer.

CCLST – Conférence des Maires – 08/10/2020 : lors de la Conférence, un débat s'est engagé sur le choix de Redevance ou Taxe pour les ordures ménagères.

CCLST – Conseil Communautaire – 22/10/2020 : le Conseil Communautaire a retenu la Taxe des ordures ménagères.



La commission Rivière : s'est tenue sur le site des Ruines de l'ancien village de St Senoch à Varennes, en présence d'Officiels. Cet espace est très mal entretenu. Le déversoir est démonté depuis le 29/10/2020. Les travaux de reméandrage se feront au printemps 2021. La rivière a repris son cours normal. Le phénomène de batillage n'est plus à craindre sur les rives du plan d'eau de Varennes.

Commission Communautaire

« Sports » : la commission présente son plan d'entretien des structures sportives du territoire et du stade de rugby de Loches. Informe que la piscine de Loches, Naturéo, présente une lourde charge de 493 000 € annuel dans le remboursement de l'emprunt et l'entretien des bâtiments. 114 000 entrées pour 2019. La piscine est gérée en délégation de service public. Le Golf de Verneuil présente un déficit de 140 000 € / an ; un acquéreur devrait se présenter pour reprendre le site.

Travaux : La parole est donnée à Jean-Jacques GABILLET : WC extérieurs de l'école : les travaux ont été réalisés par l'entreprise BIDAULT la 2^{ème} semaine des vacances scolaires de Toussaint ; installation de 2 urinoirs et d'1 point d'eau pour 1 394,40 € TTC. Logement de l'école : des ardoises se sont décrochées du toit, provoquant des fuites dans la toiture. Collecteurs : en attente de devis. A prévoir : solliciter des devis pour l'arasement des bas-côtés. Pour le BP 2021, voir le pont de la Bourrellière et la route de la Minardière. Pas d'urgence sur les autres routes.

Déclaration de Catastrophe Naturelle : la commune de Varennes n'a pas été retenue dans l'arrêté de catastrophe naturelle pour sécheresse et réhydratation des sols du la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. La Préfecture a adressé le courrier de motivation de ce refus.

CM 2020 09 du 15 DECEMBRE 2020

Relais de Varennes M. le Maire rappelle qu'avec la crise sanitaire Covid-19, une remise gracieuse des loyers d'avril, mai, juin, novembre et décembre 2020 a été accordée au Relais de Varennes. Afin de le justifier sur le plan comptable, l'assemblée est invitée à délibérer.

SIS MOUZAY-CIRAN-VOU-VARENNES-ESVES LE MOU-TIER Une réunion concernant les investissements 2021 s'est tenue le 24 novembre 2020. Le renouvellement de la classe mobile de Varennes est à l'étude avec une subvention de l'État à hauteur de 50 %. Le dossier sera préparé en 2021 par le SIS. Le contrat de location du photocopieur du SIS a été renouvelé.

Rivière

Reméandrage : suite des travaux prévus en avril. Les excédents de terre seront réemployés pour combler les fuites au plan d'eau communal. L'alimentation du plan d'eau est actuellement obstructuée ; la commune interviendra pour rétablir le débit.

Plantations : les acacias du cimetière ont été transplantés sur le terrain à côté de la station d'épuration. Des noyers seront plantés à l'ouest du Jardin Public et des boutures de saules au plan d'eau.

Frelons asiatiques M. le Maire expose qu'un complément d'aide pour la destruction des nids situés sur la commune de Varennes, de la différence entre l'aide allouée par Loches Sud Touraine et le montant de l'intervention, dans un maximum de 80 € par nid détruit avait été institué. Depuis 2019, la CCLST a décidé de n'a pas renouvelé ce dispositif d'aide à la destruction.

Aujourd'hui, M. le Maire propose de renouveler son aide à la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur la commune, dans les mêmes conditions : **maximum de 80 € par nid détruit, aide est versée aux particuliers et aux personnes morales de droit privé, faisant appel pour cette destruction à des entreprises agréées et ayant signé la charte des bonnes pratiques et la fourniture d'un dossier complet à l'aide du règlement d'attribution.**

Travaux

Fossé Le Sablonnet : malgré les travaux sur le fossé réalisés par la commune, les riverains observent toujours la présence beaucoup d'eau, avec la crainte d'un débordement. La configuration des lieux ne présente plus de risque d'inondation.

Affaissement : constaté sur la route entre la Ballonnière et la Chardière. Après balisage, l'affaissement a été comblé en pierres et ciment par l'agent technique et le 1^{er} Adjoint.

Buses : besoin d'entretien. Sera étudié après les fêtes de fin d'année.

Toit de l'école : l'entreprise AVIRON est intervenue et à réparer les fuites.

Illuminations de Noël : installées le 5 décembre 2020.

Collecteurs : curage d'environ 80m à prévoir.



Frelon asiatique
environ 3 cms

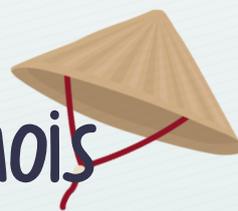
Frelon européen
environ 5 cms



Bulletin municipal et Vœux du Maire En raison des conditions sanitaires, la traditionnelle cérémonie des vœux ne peut avoir lieu. Aussi, des sachets de chocolats seront confectionnés par la Mairie et distribués en même temps que le bulletin.



Les chapeaux chinois



Il était une fois, dans les années 2020, une école de village où les enfants vivaient une drôle de situation ...

En effet, un méchant virus était venu de Chine. Il était en forme de couronne avec des excroissances bizarres que l'on voyait au microscope ; on l'appelait le Coronavirus ou par son petit nom : La Covid 19, (il est devenu féminin en cours de route ...) il avait traversé les mers et les océans et avait envahi toute la terre ...

Tous étaient touchés par ce mal bien étrange ; les chercheurs se cassaient la tête pour trouver un vaccin et en ce début d'année 2021, ils avaient enfin trouvé le moyen de se débarrasser en partie du problème.

En Grande-Bretagne, la bestiole avait muté ... Au Brésil, beaucoup tremblaient à l'idée de subir le même sort. La « Gripette » avait pris de l'ampleur et comme la peste du Moyen-âge, se répandait et faisait des ravages, surtout parmi les Anciens des tribus.

Ces derniers râlaient mais convenaient que l'âge était un facteur aggravant (râler était un sport national pratiqué par toute la population de ce pays

pourtant gâté, mais Oups ! je m'égare, cette maladie était franchement pénible pour tous ...)

Dans l'école, les enfants portaient des masques (comme tous les adultes) au début, ils avaient des difficultés : comment courir et jouer avec ces « trucs » qui les empêchaient de sourire aux copains, de respirer librement, de se moucher ou de boire un peu d'eau ??

Peu à peu, on s'y est fait et les mamans redoublaient d'invention pour faire des masques « chat » ou « autre bête » ou avec des tissus rigolos...

Un jour, alors que Sylvie et Gillian (les cantinières) avaient placé des plots de couleurs pour séparer la cour (afin de réduire les contacts entre les enfants), un intrépide petit garçon se saisit d'un plot en plastique vert et le mit sur sa tête. Bientôt imité par d'autres petits, hilares, ils se mirent à courir partout avec leurs drôles de chapeaux.

Ils avaient ainsi transformé une situation contraignante en un jeu, ma foi, fort divertissant même si les maîtresses ont un peu grondé parce que « les plots ce n'est pas fait pour ça !! » riant sous cape de l'invention inattendue qui égaila la récréation.

Depuis ce jour, la tradition prit racine dans la petite école et l'on vit les enfants prendre des plots pour chapeaux et renouveler la magie du couvre-chef chinois à chaque récréation ...

K. Dugrain

Charade du jour



Mon premier : fait le bruit du pistolet.

Mon deuxième : les deux premières lettres de tata.

Mon troisième : le contraire de court.

Réponse : pantalon

Mon premier : les deux premières lettres de cobra.

Mon deuxième : le contraire de plein.

Mon troisième : est le chiffre après dix-huit.

Réponse : covid-19

Léna Sanchez (CM2)

La cour est grande on peut se défouler et parler, jouer et s'amuser.

On porte le masque dans la classe et dans la cour.

On essaye de se protéger avec la Covid-19 en écoutant ce que les ministres et le Président disent.

Maéva Echard (CM2)

La cour



Pour cette année scolaire 2020-2021, la classe de CE1-CE2 part en voyage !



Photo déco de porte Tour du monde CE1 CE2

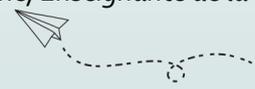
Faute de pouvoir leur faire prendre l'avion, nous allons découvrir à notre manière les 5 continents au fil des mois en intégrant ce thème au sein des apprentissages.

Après l'Afrique et l'Amérique de septembre à décembre, notre avion virtuel a atterri en Europe, à Londres.

Nous ferons sous peu une escale en France à la découverte de notre pays, ses fleuves, ses paysages, et sa capitale..

Nous espérons à la fin de l'année scolaire pouvoir réaliser une exposition à l'école de leurs belles œuvres en arts visuels autour de ce thème si riche.

Mme SALOMON Marlène, Enseignante de la classe



L'année 2021 sera meilleure

la Covid-19

La terre est dans une tristesse assombrie.
la colère, la tristesse, l'engloutissent,
mais un peu plus tard,
le vaccin !!!
même un flacon rempli de sérum a atteint les oursins !
C'est le miracle de l'année

Zayneb Sellai (cm1)

Bonjour les habitants de la Commune de Varennes
Je pense que la Covid-19 vous pèse sur le moral ...
Il ne faut pas baisser les bras,
il faut être positif, alors : respectez les gestes barrières , il faut se
laver les mains plusieurs fois par jour ou utiliser du gel antibacté-
rien, utiliser un mouchoir à usage unique puis jetez-le à la pou-
belle. Portez un masque dans les lieux obligatoires. C'est à partir
de 6 ans et 11 ans dans les lieux publics.
Merci ! Protégez-vous et vos proches !

Ninon Delorme (CM1)

Comment vit-on la Covid-19 ?

On le vit assez bizarrement :
de porter les masques, d'aller se laver les mains dès que l'on rentre de la
récré. La maitresse doit bien articuler, car à cause du masque, on ne se
comprend pas ...
Il faut respecter les gestes barrières. Tout le monde peut attraper la Covid-
19 : personnes âgées, enfants et adultes.
Faites attention à vous !!.

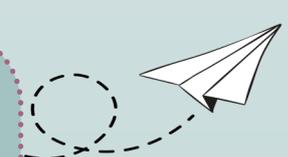
Ce qui est bien !

- Porter le masque !
- Mettre du gel.
- Prendre soin des autres.
- Respecter les gestes barrières !

Ce qui n'est pas bien !

- Faire des bisous.
- Aller dans un magasin sans mettre du gel.
- Toucher à tout !
- Voir des personnes âgées sans le masque.

Lilou Labbe (CM1)



L'école de Varennes

Épisode n° 6

de Cimetière...

La procédure officielle s'est achevée le 14 juin 2020 par la reprise par la commune des **68 concessions en déshérence**, après délibération du Conseil municipal en date du 16 juin 2020. Ces 68 concessions, redevenues propriété communale, seront relevées au fur et à mesure des besoins. Les 5 premières, Carré B, l'ont été l'été dernier afin de créer une allée de service dans cet espace. 5 autres, à gauche de l'allée d'accès au Monument aux Morts, Carré C, devenues dangereuses, suivront à l'été 2021.

Pour mémoire, les restes humains relevés sont identifiés, enregistrés et inhumés individuellement dans l'ossuaire communal selon les dispositions légales en vigueur.



ESPACE CINÉRAIRE

Il est entré en service le 1er janvier 2020.
Trois concessions sont d'ores et déjà occupées.

Trois possibilités offertes :

- le **Columbarium**, avec cases pour accueillir l'urne
- le **Cave-urne** (mini-tombe) pour l'urne
- le **Jardin du Souvenir**, avec puits de dispersion et plaque funéraire d'identification

Une bordure en granit, avec accès personnes à mobilité réduite, est en cours d'installation afin d'éviter la dispersion des gravillons et de délimiter cet espace.



MONUMENT AUX MORTS



La plaque commémorative 1938 / 1945, devenue quasi illisible, vient d'être restaurée (cf photo ci-dessus) Celle de 1914 / 1918 le sera début 2021.

ENGAZONNEMENT

Dès cet hiver, les allées principales et les allées de service seront engazonnées et ce, afin de permettre une gestion et un entretien plus rigoureux.

Les espaces inter-tombes* devront être entretenus, telle que le stipule le règlement intérieur du Cimetière, par le concessionnaire ou ses ayant-droit et non par la commune.

Les prestataires (pompes-funèbres, marbriers...) seront astreints, en cas de dégradation lors de leur intervention, à une remise en état systématique (règlement intérieur)

* pour les nouvelles concessions, les marbriers doivent cimenter cet espace lors de la pose du caveau ou du monument, afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes.

NB

N'hésitez pas à nous faire part **DIRECTEMENT** de vos remarques, suggestions, critiques, qui nous permettent d'améliorer autant que faire ce peut, le cimetière communal.

PS

Un salut amical à Gérard SIVAUULT qui a largement contribué dans la précédente mandature, à la transformation, la rénovation et l'informatisation de la gestion du Cimetière communal. C'est désormais Julien DIACRE qui le remplace.

Jean-Claude DECHARNIA
et Julien DIACRE

14 juillet 2020

Un Chevalier de la Légion d'Honneur à Varennes



« Jacques Sautonie, doyen de la commune est né le 13/07/1923 à Tours. Il reçoit en ce 14 juillet 2020 la médaille de Chevalier de la légion d'honneur.

Jacques Sautonie est un ancien agriculteur qui a été le témoin des évolutions technologiques et scientifiques de notre société est le vivant souvenir d'une époque où sans eau courante et électricité, il devait se déplacer à pied en sabots puis en galoches pour accomplir les travaux quotidiens.

Il traverse notre époque dans ses moments les plus pénibles et notamment ceux de la seconde guerre mondiale qui ont bouleversé, le cours de son existence ainsi que celle de nombre de ses compagnons.

Évadé du camp de jeunesse de Montmarault (Allier), il est considéré comme déserteur et doit se cacher pendant plus d'un an des forces de l'ordre.

Alors ce jeune paysan intègre le maquis Césario dans la forêt de Verneuil.

En septembre 1944, les volontaires de ce maquis forment la première compagnie du 32^{-ème} régiment d'infanterie. Jacques SAUTONIE part combattre les allemands à St Nazaire jusqu'à la capitulation.



Depuis, ce fidèle porte drapeau participe à la plupart des commémorations en l'honneur des AC, même si aujourd'hui c'est son fils Jean François qui remplit à sa place cette mission.

Au-delà de tout cela, de ces pages d'histoire commune dont il a bien voulu être le vivant témoignage, ce que je connais de Jacques Sautonie, c'est son incroyable volonté et un moral à toute épreuve.

Une gentillesse et un humour qui transparaissent dans le regard vif et malicieux de celui qui ne s'en laisse pas conter.

Voilà un sacré bonhomme dans le vrai sens du terme : un homme bon à qui je dis mon admiration et toute mon affection. »

14/07/2020, Extrait du discours du Maire

Cérémonies

Le SIS

« VARENNES fait partie d'un R.P.I.

(Regroupement Pédagogique Intercommunal)

regroupant les communes de

CIRAN,

ESVES le M.

MOUZAY,

VARENNES,

VOU »



École de Varennes

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Mouzay a pour missions de gérer et administrer les temps périscolaires du Regroupement Pédagogique Intercommunal des 5 villages Ciran, Esves-Le-Moutier, Mouzay, Varennes et Vou.

Les trois délégués de chaque commune ont été renouvelés cette année, à la suite des élections municipales.

Les représentants élus au bureau du SIS sont
Jean-Luc Busin, vice-président, (Esves-Le-Moutier),
Véronique Egéa (Ciran),
Marie-Christine Moussion, Présidente, (Varennes),
Yannick Pinon (Mouzay) et
Jean-Marie Vannier (Vou).

Les élèves sont, depuis la rentrée 2019, accueillis dans deux écoles.

Un ramassage scolaire est assuré chaque matin et chaque soir entre les cinq communes du regroupement, en présence d'une accompagnatrice.

Les repas sont préparés et servis par deux cantinières dans chaque école, à Mouzay, de la PS au CP, et à Varennes, du CE1 au CM2.



École de Mouzay



Garderie d'Esves-le-M

Une animatrice accueille les enfants à la **garderie d'Esves-le-Moutier** le matin de 7h à 9h et le soir de 16h à 19h, **tél 02 47 92 15 28.**

Enfin, deux ATSEM assistent les enseignantes de maternelle au cours de la journée scolaire, à Mouzay.

Pour bénéficier des services du RPI (transport scolaire, garderie, cantine) les élèves doivent être inscrits auprès du secrétariat du **Syndicat Scolaire**, ouvert les lundi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30, premier étage de la mairie de Mouzay, **tél 02 47 92 39 76.**

VARENNES • COMITÉ DES FÊTES •



Le comité des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année 2021 !!!

Si les conditions sanitaires sont réunies, les festivités reprendront cette année : Randonnées, Varennes Boudin Festival, Fête des voisins



Le comité recrute !

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie ou par mail (cdfvarennes37600@gmail.com) si vous souhaitez nous rejoindre.

L'APE des 5 villages

Présidente : **Evelyne MICHELET**

Vice-Présidente : Jeanne-Marie DIACRE



Contact : ape5villages37@gmail.com



Le Syndicat de chasse

Président : **M. Jean-Michel PÖITEVIN**

Vice-Président : M. Michel BIDAULT

Trésorier : M. Thierry BLOND

Secrétaire : M. Fabien BIDAULT

Commissaires aux comptes :

M. Alain METIVIER et M. Guillaume MOREAU

Contact : 06 32 42 20 34

Projets

2eme semestre 2021

« Varennes en 3D »

« Etang et Histoire »

Le Louroux



Archive 2019

La Haute Touche

Réserve animalière



Archive 2018

Balade d'Automne

En Forêts de Loches, Verneuil/ et Preuilly/C



Forêt de Loches

Marché de Noël



Tout ce qui crée du lien est nôtre

« Les Avant-veillées »

Mieux vieillir ensemble

Art-thérapie
MARPA-Ecole Souvigny de Tne
DOMITYS - Amboise
MARY FLORE - Loches

Mieux choisir et moins Subir sa fin de vie

Soins palliatifs
Directives anticipées
Personne de confiance
ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité)

Le traditionnel

Chocolaterie de Manthelan
Pique-nique d'été
Repas d'Automne
Repas de Noël
Belote



De tout et Pour Tous !
Après la Covid,
résolument le
Beau Temps !



Actifs, Jeunes Retraités,

Vous êtes en adéquation avec nos valeurs et nos actions.
Vous avez des idées
Vous aimez bouger et faire bouger les lignes :
Rejoignez-nous au 06 30 02 81 57

Patois Tourangeau Qu'est-ce que ?

Réponses aux questions du B.M n° 10 Janvier 2020
Une ACCOLÉE Rép. : une embrassade
Un CAGNARD Rép. : un petit réchaud à 3 ou 4 pieds
CALORGNE Rép. : quelqu'un qui louche
ASSABOUIR Rép. : étourdir et aussi écrabouiller
NOUER L'AIGUILLETTE Rép. : être impuissant
Un FUMELLIER Rép. : un coureur de jupons

En 2 mots... et plus

L'embellie de juillet, août, septembre, aura permis à la plupart d'entre-nous, de se retrouver :

Le 14 juillet, autour de notre doyen Varennaise et nouveau médaillé de la Légion d'Honneur, lors de la cérémonie et du vin d'honneur offert par la Mairie.

Le 22 septembre, lors d'un déjeuner, une après-midi belote ou parlotte et un goûter champêtre, sous chapiteau au Jardin public.

Le 7 octobre, en Forêt de Loches et le 21 octobre en Forêt de Verneuil-sur-Indre, pour deux sorties intergénérationnelles de plein-air champignons et châtaignes.

Et à nouveau, dès le 29 octobre, l'enfermement et les limitations et restrictions, jusqu'à !... Par conséquent :

Repas de Noël prévu le 15 décembre : ANNULÉ ou reporté (pourquoi pas, Noël à Pâques...)

Marché de Noël : ANNULÉ.

Pas de « pot » car mes démarches en direction des autres assos avaient reçu l'aval de leur président respectif. Donc partie remise pour 2021.

2021

De décisions présidentielles en décrets gouvernementaux et arrêtés préfectoraux ou communaux, nous suivons à la trace au jour le jour l'évolution puis bientôt la régression de l'état d'urgence sanitaire.

A l'instar de nos parents et grands-parents (voir édito de juillet 2020) un siècle plus tard nous allons résolument surpasser et sans apitoiement superflu, cette épreuve et celles à venir. Il nous appartient, et à nous plus qu'à tout autre, même s'il est presque déjà trop tard, de transmettre à nos enfants et petits-enfants, sans radotage inutile, des valeurs autres que celles transmises par les réseaux sociaux (hahaha) : le courage, l'entraide, la solidarité, la tolérance, l'éducation avec l'envie d'apprendre, le patriotisme.

A méditer à ce sujet, ce que disait le grand écrivain Romain GARY « Le patriotisme, c'est l'amour des siens, le nationalisme, c'est la haine des autres »

En 2021, nous allons tenter, point par point, de reprendre le programme inachevé de 2020. Au fur et à mesure, nous vous en informerons, entre autres pour l'Assemblée Générale et la remise des cartes d'adhérent 2021. A + ! (À plus)

Les membres du bureau et moi-même, vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, avec ou parmi celles et ceux que vous aimez.

Fraternellement,

Le Président,
Jean-Claude DECHARNIA

Patois Tourangeau Qu'est-ce que ?

Répond aux questions suivantes

de la **CARBONADE** Rép. :

la **CASTAPIANE** Rép. :

une **BAUGE** Rép. :

FOURGONER Rép. :

un **COCASSIER** Rép. :

la **LEZARDE** Rép. :

Réponses dans le prochain bulletin

En cette fin d'année « covidée », tous les membres du bureau, à l'initiative de **Jo**, auront grand plaisir à vous rencontrer et vous renouvèlent leur soutien effectif et fraternel

Dans l'eau de la Claire Fontaine

An II

Commission « Rivière »



La Quinzaine, n° 25

Bassin versant de l'Esves :
Loches Sud Touraine s'engage pour la qualité de l'eau

Peu à peu, petitement, les lignes commencent à bouger. Le 1er Contrat Territorial de réduction des Pollutions Diffuses vient d'être signé le 28 octobre 2020.

Ce document de 42 pages est consultable en Mairie.

Dans ce contrat, et pour la 1ère fois et même si ce n'est que modestement (30 000 €) un budget est prévu (Action n° 6 du Contrat) pour la protection des sources.

Certes le chemin est encore long (voir BM n° 10 de Janvier 2020) avant que ne revienne l'heureux temps où les Varennaises (et les Varennais !) pouvaient s'y baigner !...

Jean-Claude DECHARNIA



1er Contrat Territorial de réduction des Pollutions Diffuses sur le bassin versant de l'Esves et de ses affluents



Contrat Territorial
2020-2022



Dossier suivi par : Guillaume GUERINEAU
Version du 23 novembre 2020

Communauté de Communes Loches Sud Touraine
Service Gestion des Eaux et Milieux Aquatiques
Tél. : 02 47 91 12 08
Mail : rivieres@lochessudtouraine.com



A LOUER

VARENNES - Ancien logement école

520 € mensuel, chauffage compris

Maison d'environ 100 m² sur 2 niveaux comprenant :
Séjour, cuisine, 4 chambres (dont 1 en rdc) salle de bains avec
baignoire et wc séparés. Libre de suite.

Contact : Stéphanie SAINTAGNE, 2nde Adjointe au 07 70 19 23 87

Restons solidaires

Édito de la CCLST

La crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays depuis plusieurs mois est en train d'ébranler nos certitudes et de bouleverser nos modes de vie, en famille, au travail, en société. Dans ce contexte hautement incertain, la Communauté de Communes Loches Sud Touraine continue d'assurer ses services sur l'ensemble de son territoire lorsque la sécurité sanitaire des agents et des usagers est totalement garantie.

Collecte de vos déchets ménagers, déchèteries, accès à l'eau et aux services de l'assainissement, etc., la force du service public et l'engagement de nos agents, que je salue ici, garantissent des repères stables aux habitants des 67 communes de Loches Sud Touraine. Mais cette période nous pousse aussi à nous adapter : en organisant le télétravail des agents lorsque cela est possible, en aménageant les locaux pour accueillir les publics en toute sécurité dans les crèches, les accueils de loisirs, en multipliant les contacts par rendez-vous, en proposant de nouveaux services en ligne comme le serveur Discord pour les échanges entre adolescents ou une plateforme de recensement des commerces qui assurent un service de click and collect, en cours de construction.

L'action publique c'est aussi, plus que jamais, une action de solidarité et de soutien envers ceux qui pâtissent le plus des conséquences de cette crise. Avec la Région Centre Val de Loire et la Banque des Territoires, la Communauté de Communes propose un prêt à taux 0% de 5 000 à 20 000 euros aux entreprises du Sud Touraine. Les élus communautaires ont également voté une subvention de 1000 euros pour les besoins de trésorerie liés au Covid, destinée principalement aux entreprises fermées administrativement. Nous vous invitons à vous rapprocher de notre service développement économique (tél. : 02 47 91 93 93) pour solliciter ces aides et vous faire accompagner dans le montage des dossiers.



Autre public cible, les personnes les plus fragiles socialement, dont le nombre augmente régulièrement. Loches Sud Touraine leur apporte un soutien au travers de son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), situé désormais au sein du tout nouveau Pôle Social, avenue du Général de Gaulle à Loches. Au-delà des secours alimentaires et financiers, le CIAS assure entre autres actions l'accompagnement des bénéficiaires locaux du RSA par délégation du Conseil Départemental. Le CIAS est à votre service au 02 47 59 23 30.

Et parce que le confinement accentue encore davantage la fracture numérique, nos 5 espaces France Service, à Loches, Ligueil, Descartes, Preuilly-sur-Claise et au Grand-Pressigny jouent un rôle essentiel dans ce contexte en poursuivant, par téléphone ou sur rendez-vous, leurs missions d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et numériques : déclaration CAF, actualisation Pôle Emploi, dossier retraite, etc. Des ordinateurs en libre accès gratuit permettent aux habitants qui le souhaitent de réaliser leurs démarches en ligne, seuls ou accompagnés par l'une de nos conseillères.

Un service public de proximité solidaire et réactif reste, j'en suis convaincu, l'un des meilleurs atouts pour surmonter collectivement cette crise.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Gérard Hénault,
Président de la CCLST

**Centre de
Vaccination Covid-19
Sud Lochois**

**Maison des Associations
1 avenue Aristide Briand
(ancienne piscine, route de Chateauroux)
37600 LOCHES**

**Ouvert du lundi au samedi
uniquement sur rendez-vous**

Prenez rendez-vous

www.sante.fr

www.doctolib.fr

0800 009 110 (de 6h à 22h)

En cas de difficultés, rapprochez-vous de votre mairie

i CORONAVIRUS
COVID-19

Masques en tissu

Avec le soutien de l'État, la commune s'est dotée de 270 masques tissu à plis, lavables, confectionnés selon les normes AFNOR SPEC S76-001, par la SA PROACTION à Loches et distribués aux Varennaises et Varennais le 20 mai 2020.

Restez informé(e)s, Travaux / Mobilité



le mag!

Rencontrer celles & ceux qui font vivre le Sud Touraine

l'info Loches Sud Touraine tous les 15 jours dans votre boîte mail

la quinzaine!

LA REVUE DE PRESSE SUDTOURAIN ACTIVE

L'actu économique de votre territoire tous les vendredis dans votre boîte mail



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST AUSSI SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX. Abonnez-vous !

Retrouvez-nous sur la page Facebook Loches Sud Touraine, sur la page Facebook de Sud Touraine Active et sur le compte LinkedIn de Sud Touraine Active !

Pour les retrouver, rendez-vous sur

www.lochessudtouraine.com

MARRE DE PRENDRE LA VOITURE POUR UN OUI OU POUR UN NON ?

Passez au vélo électrique !

Loches Sud Touraine subventionne l'achat d'un vélo à assistance électrique à hauteur de 100€

www.lochessudtouraine.com

OFFRE CUMULABLE SOUS CONDITION AVEC L'AIDE D'ETAT. DOSSIERS INSTRUMENTS PAR ORDRE D'ARRIVÉE ET DANS LA LIMITE DU BUDGET ANNUEL.

Numéro unique
02 47 91 93 28

Construire, rénover, agrandir : comment être autorisé à faire mes travaux ?

- Je me rends à la Mairie de ma commune
- La Mairie m'informe des règles d'urbanisme propres à ma commune
- La Mairie m'indique la procédure adaptée à mon projet
- La Mairie me fournit un dossier à compléter
- Je remplis le dossier et je fournis toutes les pièces justificatives demandées (plans et descriptif des travaux, photos, notice paysagère, etc.)
- Je dépose le dossier complet en Mairie. Selon votre commune de résidence et selon votre projet, votre dossier sera traité : soit par votre mairie, soit par le service ADS (Autorisation de Démolition des Sites) de Loches Sud Touraine, soit par le service ADS de la DDT (Direction Départementale des Territoires)
- La Mairie vous transmet une réponse favorable ou défavorable à la réalisation de votre projet. Dans le cas d'une réponse favorable, vous pourrez alors commencer les travaux. Lorsque votre demande porte sur un permis de construire, une déclaration d'ouverture de chantier fournie par votre Mairie sera complétée.
- Les travaux sont finis. Il vous faut alors remplir une déclaration attestant de l'achèvement, et de la conformité des travaux à remettre à votre mairie.

Attention ! un dossier incomplet suppose son délai de traitement.

Aucun travaux ne peut être démarré sans autorisation. Sans autorisation d'urbanisme, la vente ultérieure de votre bien pourra être compromise.

Le service instructeur est tenu de répondre dans un délai déterminé à compter de la date de dépôt de votre dossier complet.

Le Pôle Social

24 bis avenue du Général de Gaulle 37600 Loches

<https://www.lochessudtouraine.com/carte-des-maisons-de-services-au-public/>

Les organismes présents de façon permanente



L'ADMR propose des services à la personne, sur-mesure, en fonction de leurs besoins. Leur objectif est de leur permettre de bien vivre chez elles, à chaque étape de votre vie. Sur simple demande, un responsable se déplace à domicile pour évaluer les besoins, proposer un devis personnalisé et informer sur toutes les aides financières possibles.

Contact : 02 47 59 25 41



L'ASSAD-HAD propose un guichet unique pour vous accueillir et vous orienter selon vos besoins spécifiques : aide à domicile, hospitalisation à domicile, soins infirmiers à domicile, soins et services adaptés aux malades d'Alzheimer et maladies apparentées, et services à la personne.

Contact : 02 47 59 28 31



Caisse primaire d'assurance maladie **uniquement sur RDV en appelant au 3646** ou en laissant ses coordonnées à l'accueil mutualisé du pôle



Entraide et Solidarité assure l'hébergement et l'accompagnement des personnes hébergées au CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale : 8 logements) ou dans un des 2 logements temporaires

Contact : 02 47 59 11 28



MDS (Maison Départementale de la Solidarité) L'équipe de professionnels sociaux et médico-sociaux vous informe, vous oriente, vous accompagne sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées au plus près de votre domicile.

Contact : 02 47 59 07 03



La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit

Contact (Tours) 02 47 31 62 62



Portées par la CCLST, labellisées par la Préfecture d'Indre & Loire, ces Maisons de Services Au Public (MSAP) ont pour mission de vous accueillir, informer, conseiller, accompagner et de vous faciliter toutes vos démarches administratives et professionnelles.

Contact : 02 47 19 82 36

Association Saint Vincent de Paul Association caritative, œuvrant pour soutenir la personne (écoute, aides financières, alimentaire...) pour combattre la solitude (Visite à domicile)

Contact : 06 21 96 07 47

Secours Catholique Association caritative, œuvrant pour favoriser le voyage et les moments conviviaux, réalise du soutien scolaire et organise des brocantes de la solidarité.

Contact au 06 30 21 94 66

Le RAMEP

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants Parents, est un lieu d'accueil, d'informations, d'animations et d'échanges à destination des familles, des assistant(e)s maternel(le)s et familiaux ainsi que les gardes à domicile.

Ce service gratuit est proposé par la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Les parents ou les futurs parents seront accompagnés par le RAMEP :

- ↪ pour leur recherche de mode d'accueil (assistant(e)s maternel(le)s, crèche...),
- ↪ pour avoir des informations au titre des démarches administratives concernant la réglementation du contrat travail avec leur d'assistant(e) Maternel(le) ou garde à domicile
- ↪ pour des questionnements relatifs à l'accueil de leur enfant
- ↪ pour être soutenu dans leur fonction parentale

Les assistant(e)s maternel(le)s ou futurs assistant(e)s maternel(le)s peuvent se rapprocher du RAMEP pour :

- ↪ pour avoir des informations sur le métier et être accompagnée dans leur nouveau projet
- ↪ pour des informations de 1^{er} niveau concernant la réglementation et droit du travail
- ↪ pour mettre à jour leurs disponibilités
- ↪ pour être accompagné(e) vers des formations continues
- ↪ pour être soutenue dans l'exercice de leur profession et tous questionnement relatif à l'accueil des enfants



Le RAMEP propose tout au long de l'année pour les professionnels de la petite enfance et les parents : des soirées d'informations, des conférences, des sorties, des spectacles vivants et des matinées d'éveil.

Les soirées Trucs et Astuces et les Groupes de l'Analyse de la Pratique sont réservées pour les assistant(e)s maternel(le)s.

Pour plus d'informations sur les matinées d'éveil ou les événements du RAMEP rendez-vous sur

<https://www.lochessudtouraine.com/accueil-petite-enfance/>

Les antennes du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants Parents (RAMEP) :
DESCARTES – Tél. : 09 66 98 90 62 – ramep.descartes@lochessudtouraine.com
LIGUEIL – Tél. : 02 47 59 15 71 – ramep.ligueil@lochessudtouraine.com
LOCHES – Tél. : 02 47 59 95 22 – ramep.loches@lochessudtouraine.com
MONTRESOR – Tél. : 06 07 23 16 37 – ram.montresor@fed37.admr.org



Le CIAS

Depuis le 01 janvier 2019, le CIAS de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine est le service social intercommunal des habitants des 67 communes du territoire.

Missions :

Accueil / Information / Orientation / Accès aux droits

Aides sociales légales et facultatives :

secours alimentaires, financiers

Service domiciliation

Gestion de deux Résidences Sociales pour les jeunes de 16 à 30 ans

Animation d'actions collectives en lien avec les partenaires (ateliers cuisine, jardin partagé...)

Accompagnement de 80 bénéficiaires du RSA par délégation du Conseil Départemental d'Indre et Loire...

CIAS
Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Loches Sud Touraine



Contact :

Au sein du Pôle Social,
24 av du Gr. de Gaulle LOCHES
02 47 59 23 30
cias@lochessudtouraine.com
www.lochessudtouraine.com

Accueil sur rendez-vous
(lié aux contraintes sanitaires)

Permanence téléphonique :
Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30



ATELIERS CUISINE

une fois par mois au CIAS Loches Sud Touraine

Le CIAS organise une fois par mois un atelier cuisine qui permet de réaliser des recettes de saison, de valoriser les produits distribués par la Banque Alimentaire et de partager des savoirs faire.

Ateliers actuellement suspendus en raison des contraintes sanitaires

« LE JARDIN AU FIL DE L'EAU »

jardin partagé animé par le CIAS Loches Sud Touraine

Vous aimeriez jardiner... Faire une activité en plein air... Rencontrer des personnes et échanger... Vous n'avez pas de jardin...

Le CIAS Loches Sud Touraine peut vous proposer : une parcelle individuelle, des activités collectives, un espace détente, sous la condition d'adhérer à la charte et au règlement intérieur du jardin, ateliers coanimés par deux techniciennes du CIAS.

Ateliers actuellement suspendus en raison des contraintes sanitaires



LA P'TITE RÉCUP'

Elle propose du mobilier de petite taille et des objets de 1^{ère} nécessité : Petites tables, petits meubles, chaises lampes, vaisselle...

Si vous souhaitez donner ou si vous avez des besoins, présentez-vous 4, rue Lobin à Loches les mercredis de 14h à 16h30 et les samedis entre 10h et 12h (gérée par la Croix Rouge du lochois).

Pour tout renseignement
06 33 01 82 55



Foyers de Jeunes Travailleurs

Une solution logement pour les jeunes adultes de 16 à 30 ans en situation de stage, emploi ou formation dans le lochois. Pour déposer une demande, contactez le CIAS au 02 47 59 23 30



le site dédié aux séniors

<http://www.touraine-reperage.fr/teleassistance.html>

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter le CIAS au 02.47.59.23.30

Déchets

une diminution faible mais encourageante !

En 2019, les habitants du territoire de Loches Sud Touraine ont produit en moyenne 503 kg de déchets ménagers et assimilés chacun, contre 515 kg en 2018. Cette baisse est faible mais encourageante ! Pour aller plus loin et être accompagné par le service déchets ménagers dans la réduction de vos déchets, n'hésitez pas à consulter son plan local de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés adopté fin 2019 sur le site internet de la collectivité : www.lochessudtouraine.com

Loches Sud Touraine vous rappelle que vos bacs et sacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et de préférence lorsqu'ils sont pleins. En cas de jour férié, la collecte est décalée d'un jour.

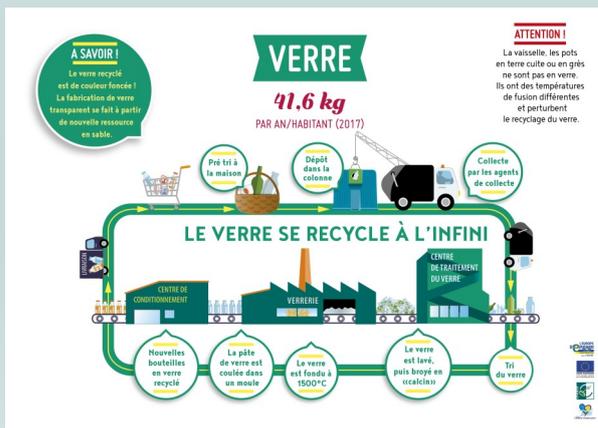
Les colonnes à verre sont réservées aux emballages en verre, soit uniquement aux pots, bouteilles et bocaux sans couvercle ni bouchon. Les colonnes à papier, quant à elles, ne doivent recevoir que du papier : magazines, courriers, journaux, enveloppes et livres sans couverture. Tout déchet abandonné aux pieds des colonnes est considéré comme un dépôt sauvage et peut être passible d'une amende.

Pour vous rendre sur l'une des 8 déchèteries du territoire, vous devez vous munir de votre carte d'accès. Elle vous donne droit à 20 passages par an et est automatiquement remise à jour au premier janvier de chaque année. Pas besoin de demander son renouvellement !

Les formulaires de demande de carte et les bons de commande de bacs, vendus à tarif préférentiel, sont disponibles en mairie ou sur le site internet de Loches Sud Touraine.



Les cycles de recyclage



Extrait : pour en savoir plus sur le recyclage, rdv sur www.lochessudtouraine.com

Déchets Ménagers

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Du 01 octobre au 31 mars : de 9 h 00 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 16 h 45

Du 01 avril au 30 septembre : de 9 h 00 à 12 h 15 et de 14 h 00 à 17 h 45

Légende :

Jours
d'ouvertures

	LUNDI	MARDI	MERC	JEUDI	VEND	SAMEDI	
BOSSAY/CLAISE Les Fonds de Launay Tél 02 47 94 59 14 06 40 65 97 04	-		-	-			Matin
			-		-		Après-midi
DESCARTES ZI rue Pierre et Marie Curie Tél 02 47 92 45 84 06 40 65 96 85-		-		-			Matin
		-					Après-midi
LE GRAND PRESSIGNY Les Bords de Claise Tél 02 47 91 04 89 07 87 22 06 66	-	-		-	-		Matin
		-			-		Après-midi
LA CHAPELLE BLANCHE ST MARTIN Route de Bour- nan Tél 02 47 59 93 73 / 06 40 65 96 35	-		-				Matin
	-		-				Après-midi
LOCHES Rue Georges Pompidou Tél 06 81 93 47 62							Matin
							Après-midi
TAUXIGNY ZI Node Park RD 82 Tél 02 47 43 18 66	-	-		-			Matin
	-	-		-			Après-midi
GENILLE ZA route de Montrésor Tél 06 75 28 34 57 06 40 65 96 90	-		-		-	-	Matin
	-	-	-	-	-		Après-midi
NOUANS LES FONTAINES ZA Dames de Touraine Tél 06 75 28 34 57	-	-		-	-		Matin
	-	-	-	-	-	-	Après-midi



Pour vous rendre sur l'une des 8 déchèteries du territoire, vous devez vous munir de votre carte d'accès.

Elle vous donne droit à 20 passages par an et est automatiquement remise à jour au premier janvier de chaque année.

Pas besoin de demander son renouvellement !

Des questions sur les déchets ?

Le service Déchets ménagers vous répond au

02 47 92 97 83 ou à dechets@lochessudtouraine.com

déchetterie



La Mission Locale vous accueille :

Pour les jeunes de **16 à 25 ans**, qui ne sont **plus scolarisés**, la Mission Locale propose **un espace d'accueil, d'écoute et de conseils** sur de nombreux sujets : le choix d'un **métier**, comment construire un **projet**, trouver une **formation** et la financer, comment organiser sa **recherche d'emploi**.

La Mission Locale est aussi là pour aider à résoudre des **difficultés financières**, de **mobilité**, de **logement** ...



L'un de nos accompagnements est la **Garantie Jeunes**

Cette action est destinée aux jeunes ayant peu ou pas de ressources, ou vivant dans un foyer non imposable. Pendant une année, un **suivi renforcé** est mis en place avec le soutien de nombreux intervenants, des périodes de stages sont réalisées pour **découvrir les entreprises et décrocher des contrats de travail ou d'apprentissage**. Le jeune bénéficie durant cette période d'une allocation mensuelle de 497€.



www.ml-sudtouraine.fr

La Mission Locale se déplace pour venir au plus près des jeunes. Des permanences ont lieu de façon hebdomadaire à Descartes, Ligueil, Preuilly sur Claise, Yzeures sur Creuse et Cormery.



Enfin la Mission Locale est **Point Information Conseil**, à ce titre elle reçoit toute personne qui souhaite entreprendre une démarche de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)

Vous pouvez nous contacter au 02.47.94.06.46 ou par mail à contact@ml-tourainecotesud.fr

Vous pouvez nous solliciter via notre site Internet www.ml-sudtouraine.fr

Vous nous retrouvez également sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/MiloLochois/>

[instagram.com/mission-locale-loches/](https://www.instagram.com/mission-locale-loches/)

Nos bureaux sont situés au 1 place du Maréchal Leclerc à Beaulieu lès Loches (maison de l'emploi) lundi, mercredi jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le mardi de 9h à 12h30.

Vous recherchez un emploi ?

Entraide Lochoise

Vous souhaitez prendre ou reprendre une activité à votre rythme en temps partiel ou à temps plein. Nous proposons des postes en CDD pour intervenir auprès de particuliers, entreprises, collectivités... A temps partiel ou à temps plein, l'Entraide Lochoise soutient votre projet professionnel. Nous ne demandons pas d'expérience ni de diplôme spécifique. Vous avez uniquement l'envie de travailler.



Une association de proximité à votre service depuis 1987

Besoin d'un service ?

Nous vous proposons un **prêt de main d'oeuvre** afin de répondre à votre besoin. L'Entraide Lochoise s'occupe de **toutes les démarches administratives** liées à l'emploi du personnel. C'est vous qui choisissez vos jours et heures d'intervention.

- **Particuliers** (déduction fiscale possible) : ménage, repassage, cuisine, jardinage, entretien divers, etc.
- **Associations, collectivités**: entretien de locaux, d'espaces verts, aide cuisine, surveillant de cantine ...
- **Entreprises, exploitants agricoles** : manoeuvre, manutention, vente, nettoyage, tâches agricoles...

L'ENTRAIDE LOCHOISE

23, rue des Bigotteaux 37600 LOCHES

02.47.59.43.83 contact@entraide-lochoise.net www.entraide-lochoise.net

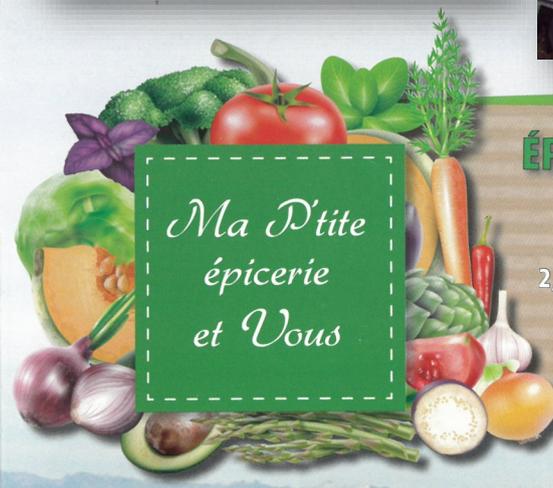
Horaires d'ouverture des bureaux : Les L, M, J de 9h à 17h Le Me de 9h à 12h30 Le V de 9h à 16h30



Stationnement
Varenes

les mercredis des
semaines impaires,
de 10h à 11h

Place de la Mairie



Ma P'tite
épicerie
et Vous

ÉPICERIE AMBULANTE

HERVÉ MARCHAND

06 71 16 58 24

2, RUE PASTEUR - 37160 ABILLY

✉ marchandherve0638@orange.fr

Facebook HervePtiteÉpicerie

Aménagement de l'Estrigueil

A la suite de la réunion de terrain du 29 juin 2020, la restauration écologique du lit de l'Estrigueil amont se poursuit

Du pont de la RD 96 (route d'Esves) au déversoir, 410 mètres vont ainsi être restaurés au printemps 2021 avec la création de banquettes, fosses et radiers et végétalisation à la suite.

Une première phase fin septembre 2020 a consisté à démanteler le barrage déversoir (voir photo) construit au début du siècle dernier pour réguler le cours du Mariton qui alimentait le bas du bourg de Varennes, et à partir des années 80 le plan d'eau communal.

La suppression progressive, sur les cours d'eau de ce type d'obstacles répond à de nouvelles directives Française et Européenne pour permettre la libre circulation de l'eau et des poissons.

Rendez-vous au début de l'été (sauf excès d'eau ce printemps) sur le site ainsi restauré.



Photos CCLST



Les Ruines de St Senoch

La dégradation constante de ce site, depuis sa reprise en 2017 par la CCLST, à la suite de la CC du Grand Ligeillois, se poursuit. Nos interventions dans les deux commissions communautaires en charge du site, s'étant révélées inopérantes, nous venons d'intervenir directement (courrier du 6/01/21) auprès du Président de la CCLST. Affaire à suivre.

Jean-Claude DECHARNIA



Archive 2013

Frelon asiatique

Frelon asiatique
environ 3 cmsFrelon européen
environ 5 cms

Cette espèce invasive récente « *Vespa Velutina* » dite Frelon à pattes jaunes, particulièrement prolifique, poursuit son invasion du territoire. Les dégâts causés l'été dernier au essaims d'abeilles domestiques ainsi qu'aux fruits, ont été particulièrement importants. Il y a donc lieu de redoubler de vigilance, afin de détecter au plus vite et par conséquent détruire les nids dans les périodes de leur pleine activité.

La difficulté réside dans le fait que ces nids sont toujours hauts perchés dans le houppier des arbres en pleine végétation et que la plupart du temps on ne les voit qu'à la chute des feuilles en novembre. A cette date, la destruction du nid devient inutile, la plupart des frelons étant morts et la reine partie hiberner dans les feuilles au sol.

Donc, ouvrez l'œil au bon moment, et même les deux !!

Pour encourager l'éradication de ces frelons, la commune reprend à son compte à partir de 2021 une compétence abandonnée par la CCLST en 2019, à hauteur de 80 €, toute ou partie de la destruction du nid par un spécialiste agréé. Dossier complet en Mairie.

Jean-Claude DECHARNIA

Citoyenneté



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



Journée Défense et Citoyenneté

Vous venez d'avoir 16 ans?

Tous les jeunes français, filles et garçons, ont l'obligation de se faire recenser dans 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire.

Rendez-vous en Mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'ANGERS (09 70 84 51 51)
mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Des questions ? Pour y répondre, majdc.fr

Halte aux actes d'incivilité dans la commune X



Une vague de petits délits qui ne sont pas anodins ont été constatés sur la commune de Varennes et ont fait l'objet de plaintes déposées auprès de la gendarmerie : vol ou détérioration de matériel, dépôt illégal d'ordures etc..

La municipalité appelle à la responsabilité de tous pour que cessent les dérives sur la voie publique. Aujourd'hui, les usagers sont invités à être plus respectueux des règles.

Être civique suppose de respecter les lois et règles communes à la collectivité. Cela réclame également d'être conscient de ses devoirs envers la société. Tout individu qui s'en exonère par des actes d'irrespect à l'égard d'autres citoyens ou par la dégradation de bâtiments et d'espaces publics commet des actes d'incivilité.

« Il n'est pas acceptable que les dépenses engendrées pour remettre en état ce qui a été dégradé et pour remplacer ce qui a été volé, soient payées par l'ensemble des administrés et grèvent le budget de la commune. » Le coût pour la collectivité, et donc pour les contribuables, est loin d'être négligeable. Outre les frais de réparation ou de remplacement, il faut également intégrer le temps consacré par les services municipaux à la remise en état ou au nettoyage.

Pour mémoire, (article R635-1 du Code pénal) la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 3 000 € d'amende.

Le Maire



Pas japonais détériorés



Candélabre vandalisé



Dépôts sauvages d'ordures



Pas japonais volés

Citoyenneté

Guide du citoyen de Varennes

A toutes fins utiles, la municipalité de Varennes vous présente ce "Petit code de bonne conduite" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodants et vitesses excessives.



Vivre en bon voisinage, c'est possible !

Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant les Varennais à communiquer entre eux de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux Forces de l'ordre.

Le bruit Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité".

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. De nombreuses municipalités ont adopté les horaires suivants pour la réalisation de ces travaux : les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Les aboiements des chiens, les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage. Avant d'appeler le Maire ou la Gendarmerie, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Feux et odeurs "Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie". Il est interdit ! La valorisation des déchets végétaux, par compostage est à privilégier ou alors destination Déchetterie. La CCLST fournit des composteurs à partir de 15 € à réserver auprès de la Mairie.

Propreté Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs de l'embellissement des maisons et des espaces verts. Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus ! Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments.

Plantations - Taille des arbres et haies Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité. En l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du Code Civil qui s'appliquent : "tout arbre ou arbuste de moins de deux mètres doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite".

Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper. En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant. Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Pour éviter tout désagrément, évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance !

La sécurité Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée. De même les conducteurs sont invités à respecter les piétons, nos chaussées étant étroites et nos fossés profonds. En ce qui concerne les terrains laissés en friches, veiller à leur entretien avant que la végétation ne devienne trop envahissante (risque d'incendie, prolifération d'animaux sauvages ou d'ambrosie).

Animaux domestiques Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics. Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine à moins d'être fermement et solidement tenus en laisse. Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse. Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le 1er juillet 1999.

Mairie de Varennes

1 place de la Mairie

37600 VARENNES

Tél. : 02 47 54 04 32

mairie.de.varennes-37@wanadoo.fr

www.mairie-varennes37.fr

Le secrétariat de Mairie vous accueille,

Lundi et Jeudi de 8h - 12h et de 14h - 17h

Mardi et Vendredi de 8h - 12h

1er samedi du mois de 8h - 12h

Ferme le mercredi

Pour contacter le Maire
06 89 69 91 00

15

17

18

112

APPEL URGENCE EUROPÉEN

02 41 48 21 21

CENTRE ANTI-POISON

École de Varennes

classes de CE1/CE2 et CM1/CM2

Directrice : Karine DUGRAIN

13 Grande rue Roger Petitbon

Tél. : 02 47 54 48 27

ASSOCIATIONS

A.P.E. 5 Villages

Présidente : Evelyne MICHELET
ape5villages37@gmail.com

Comité des Fêtes

Président : Julien JOUBERT
cdfvarennes37@gmail.com

Syndicat de Chasse

Président : Jean-Michel POITEVIN
06 32 42 20 39

Varennes Générations

Président : Jean-Claude DECHARNIA
02 47 92 32 95 / 06 30 02 81 57

gÎTES

Moulin de la Chaussée

07 70 19 23 87

moulindelauchaussee@gmail.com

Crêne

06 03 60 17 84

logis.de.crene@orange.fr

Assistantes maternelles

CHAUMONT Claire

6 rue de la Pichaudière
02 47 94 05 69 / 06 09 08 91 16

BRETONNEAU Stéphanie

8 rue de la Pichaudière
02 47 19 04 51 / 06 31 59 32 49

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une solution
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher
le visage



Respecter une distance d'au moins
un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance
d'un mètre ne peut pas être respectée
et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum
ses contacts sociaux
(6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Utiliser les outils numériques
(TousAntiCovid)

ARTISANS et COMMERCANTS

AGRIAL Coopérative Agricole

1 impasse de la Gare 02 47 91 13 63

BIDAULT Michel, Electricité Plomberie

1 Le Mazery 02 47 92 33 17

BOUREAU Franck Rénovation Maçonnerie

6 rue R. Petitbon 06 08 55 57 28

DELFORGES Taxis

02 47 91 57 07

Élevage de chiens

2 La Rocherie 02 47 92 37 43

GARREAU Frédéric, Menuiserie générale

14 rue R. Petitbon 02 47 92 55 41

Le Relais de Varennes.

2 rue R. Petitbon 02 47 59 15 39

MORIN Carrières

4 La Rocherie 02 47 92 76 01

Nicolas signalisation SARL

1 Les Ratelleries 02 47 92 38 39

TORREAU Laurence Service animalier

2 place des Iris 06 80 33 43 39